

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Nous n'allons pas détailler une par une toutes nos actions depuis notre AG d'avril 2009.

Rappelons simplement que nous avons pris une part active à la préparation de l'argumentation pour contrer le projet de carrière en Grande Charnie, avec les recherches juridiques et réglementaires requises. Tout cela s'est concrétisé au moment de l'enquête publique par la rédaction du mémoire présenté par le Collectif de Sauvegarde pour la forêt. Part active aussi dans l'organisation de la réunion publique de Torcé à laquelle ont participé de nombreux habitants de Chemiré qui ont ensuite exprimé leur opposition dans les registres de l'enquête publique ouverts à la mairie de Torcé.

Outre la satisfaction d'avoir gagné dans notre combat, il faut relever les notations extrêmement positives pour la défense de l'environnement contenues dans l'arrêté du Préfet de la Mayenne. C'est l'argumentation que nous avons mise en avant qui est citée en premier dans le texte du Préfet. Sur ce plan, le Grenelle de l'Environnement aura eu un impact indéniable.

En 2009 l'action de Charnie Environnement s'est exercée aussi dans l'élaboration du PLU. Nous avons été sollicités pour apporter notre concours concernant le recensement des espèces rares aussi bien animales que végétales. Il faut saluer à cet égard les apports de M. André Launay, le botaniste bien connu, qui a mis à notre disposition son inventaire sur Chemiré et celui de Dominique Tavenon, MNE et LPO, pour l'avifaune de la forêt de Charnie.

Saluer aussi le travail de membres anonymes de notre association pour le listing de la faune sauvage. Toutes ces listes figureront en annexe du document du PLU qui sera soumis à l'enquête publique.

Nous sommes aussi intervenus pour le recensement et la prise en compte des zones humides sur la commune, compte tenu de leur importance pour la préservation de la biodiversité. A cet égard il nous faut déplorer notre impuissance à pouvoir influencer sur la protection de certaines zones de la commune. Pour être précis, le site de l'étang d'Etival est classé en ZNIEFF 1, ce qui est un classement assez fort. Malheureusement la qualité des eaux n'est pas au même niveau puisqu'on y a relevé des traces de pesticides. Ces pesticides proviennent de l'exploitation des champs surplombant l'étang, cultivés en maïs. Il y a là une incohérence dont nous pourrions discuter avec vous tout à l'heure dans le cadre de nos orientations pour l'exercice à venir.

Toujours dans ce domaine de la protection de l'eau, nous sommes allés sur le terrain aux Martinières, alors qu'on nous avait signalé que le propriétaire avait détourné le cours d'un ruisseau, ce qui est formellement interdit. Procès-verbal a été dressé contre lui. Nous sommes intervenus auprès du maire pour que ce propriétaire rétablisse la situation comme elle était. Nous pourrions en discuter aussi dans quelques minutes.

Après la victoire remportée contre la carrière de l'Abat, le Collectif de sauvegarde de la forêt s'est posé la question de son devenir. Pas longtemps car il est apparu à l'évidence que la plus grande vigilance s'impose. Ca ne veut pas dire que nous craignons un nouvel assaut des porteurs de ce projet. Il est clair que ce n'est plus possible et en plus la municipalité de Torcé n'en veut plus. Mais nous nous sommes posés deux questions :

était-il nécessaire d'en venir là, à cette longue et lourde procédure de l'enquête publique pour refuser un projet qui, comme à St-Brice avec le projet Lafarge, aurait pu être refoulé tout de suite par l'administration préfectorale ? N'y a-t-il pas une carence dans la loi ou la réglementation ? Pour dire les choses de façon simple et brute : si l'on prend l'exemple de pays européens comme la Suède et la Suisse, dans ces deux pays, tout projet de nature industrielle susceptible de nuire aux forêts, publiques ou privées, est refoulé immédiatement. Ce n'est même pas la peine d'essayer, c'est non : on ne touche pas aux forêts. Nous avons commencé un gros travail d'investigation juridique pour voir comment, avec d'autres

associations, nous pourrions faire évoluer la loi. Et nous avons eu un échange très instructif à la direction du Territoire, nouvelle appellation de la DDA, à Laval.

La 2^e question a été formulée par un homme qui nous a beaucoup soutenu au moment de l'enquête publique, il s'agit d'Alain Persuy, expert forestier. Tous ceux qui l'ont entendu en juin dernier lors de la journée bio de Neuville ont été conquis par ses vues. Nous l'avons rencontré en décembre à côté de Poitiers où il exerce son métier. Il s'est étonné que la Grande Charnie ne bénéficie pas d'un classement supérieur à Znieff 2. Dans le Poitou, pas moins de 35000 ha de forêts privées sont classés en Natura 2000. Tout cela demande un examen approfondi. Nous pourrions en discuter tout à l'heure à la suite du rapport d'orientation.

Autre présence de Charnie Environnement que certains d'entre vous ont pu constater, en étant branchés internet: c'est le site de notre association, dont le lien est rappelé ici. En un an, les rubriques se sont enrichies, et la présentation ne cesse de s'améliorer. Il faut souligner, ce qui est exceptionnel pour une association comme la nôtre, c'est que la plupart des rubriques sont consultables en anglais, donnant lieu à un bel exercice de traduction au cours d'anglais du mardi ici-même. Il faut savoir aussi que cette présentation bilingue nous vaut des visites régulières d'internautes de langue anglaise. Si ces visites sont de plus en plus nombreuses, c'est aussi parce que l'une de nos membres a mentionné l'existence de Charnie Environnement dans son réseau de grosses associations anglophones de protection de l'environnement et particulièrement de la faune sauvage. On peut connaître notre existence en navigant sur twitter, vous imaginez !!

Enfin, dans un autre domaine, Charnie Environnement a participé activement à l'organisation du 9^e centenaire de l'abbaye d'Etival. Notre historien Philippe Grégoire a conçu une exposition sobre et attrayante qui a été bien appréciée. Et nous avons travaillé non moins activement à la promotion des différentes manifestations, notamment du concert donné en l'église par le Choeur de chambre du Maine dont tout le monde a salué la qualité exceptionnelle. Mais je ne veux pas empiéter sur le bilan de la manifestation qui sera donné ici-même demain après-midi au cours de l'AG de l'Association Culturelle de Sauvegarde de la Chapelle d'Etival.